

LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES ET TÉMOINS DE VIOLENCES SEXISTES, SEXUELLES ET CONJUGALES

LIVRET À DESTINATION
DES PROFESSIONNEL(LE)S ET DES ÉLU(E)S
DE CHARENTE-MARITIME



[EDITORIAL]



Protéiformes, les violences sexistes, sexuelles et conjugales se caractérisent par leur ampleur et leur gravité.

Ainsi, en 2019, 146 femmes et 27 hommes sont décédés en France sous les coups de leur partenaire ou ex-partenaire de vie.

219 000 femmes sont, au cours d'une année, victimes de violences physiques ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire.

Enfin, chaque année, 94 000 femmes majeures sont victimes de viols ou de tentatives de viol : dans 91% des cas, ces agressions ont été perpétrées par une personne connue de la victime ; dans 47% des cas, c'est le conjoint qui est l'auteur des faits.

Face à ce constat, le président de la République a déclaré l'égalité entre les femmes et les hommes « grande cause nationale » de son quinquennat, dont la première priorité est la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et conjugales.

Dans le département de la Charente-Maritime, la mobilisation de l'État et de ses partenaires est forte. Elle s'appuie sur un protocole départemental de lutte contre les violences et sur 8 réseaux territoriaux de lutte contre les violences intra-familiales, dont le dynamisme démontre l'implication constante des acteurs locaux.

Cette mobilisation a permis de mettre en place des dispositifs de prise en charge spécifiques en veillant à garantir un premier accueil des victimes ou témoins sur tout le territoire du département et un accompagnement adapté aux besoins de ceux-ci.

Le premier contact, ainsi que la révélation des violences qui l'accompagne, est un moment-clé pour une victime. Les informations qui lui seront communiquées à cette étape sont souvent déterminantes pour la suite de son parcours.

Ce guide, qui recense l'ensemble des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences sexistes, sexuelles et conjugales dans le département, a été élaboré pour vous permettre de donner la meilleure information possible à cette occasion.

Il vous permettra aussi, je l'espère, d'être plus serein et efficace face à une victime qui choisit de vous parler.

*Nade Basselier
Préfet de la Charente-Maritime*

¹« Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2019 », Ministère de l'intérieur

² femmes âgées de 18 à 75 ans, vivant en ménage en Métropole. Source enquête « cadre de vie et sécurité » 2012-2018-INSEE-ONDRP

[INTRODUCTION]

Dans le cadre de vos missions, vous pouvez être amené à être en relation avec des victimes de violences sexistes, sexuelles et conjugales, soit parce qu'elles vous ont révélé subir ou avoir subi des violences, soit parce que vous pouvez avoir repéré une situation de violences.

Les violences sexistes, sexuelles et conjugales prennent différentes formes : verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, administratives et numériques. Elles s'exercent dans la sphère publique ou privée.

Elles touchent tous les milieux sociaux, toutes les générations et tous les territoires.

Souvent, les victimes sont isolées et ignorent leurs droits et les dispositifs d'accompagnement.

- Vous pouvez agir simplement en délivrant à ces victimes les informations nécessaires pour leur permettre de rompre l'isolement et d'engager des démarches.

À DIRE

« La loi interdit les violences »

« Vous n'y êtes pour rien »

« L'agresseur est le seul responsable »

« Appelez le 3919 pour être informée de vos droits »

« Je vous donne les coordonnées des structures spécialisées »

- Vous pouvez également vous rapprocher du réseau territorial de lutte contre les violences intra-familiales qui vous concerne. Il regroupe l'ensemble des partenaires impliqués dans la lutte contre les violences intra-familiales pour faciliter la prise en charge pluri-disciplinaire et organise notamment des temps d'échanges et d'informations sur cette thématique.

- Vous pouvez enfin participer aux sessions de formation organisées régulièrement sur le territoire par l'État et les réseaux territoriaux.

Les informations contenues dans ce guide ont pour objectif de vous informer sur l'organisation territoriale et sur les dispositifs d'accompagnement existants, afin de vous permettre d'informer à votre tour au mieux les victimes et témoins de violences sexistes, sexuelles et conjugales.

[AU MOMENT DES VIOLENCES]

APPELEZ 24H/24

17
POLICE / GENDARMERIE

112
N° URGENCE EUROPÉEN

115
HÉBERGEMENT

15
URGENCES MÉDICALES

PAR SMS
114

SIGNALEZ LES VIOLENCES PAR TCHAT

• Sur le site :

> www.arretonslesviolences.gov.fr



ordinateur



tablette



smartphone

Accès gratuit, sans obligation de déclarer son identité.



APPEL GRATUIT ET ANONYME

9h à 22h en semaine

9h à 18h samedis, dimanches et jours fériés

[CARTOGRAPHIE DES RÉSEAUX]

DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES EN CHARENTE-MARITIME



LÉGENDE

Structure porteuse du réseaux

- Aunis-Atlantique
- La Rochelle-Ré
- Rochefort - Surgères
Aigrefeuille - Marennes
- Oléron
- Saint-Jean-d'Angély
- Saintes
- Royan
- Jonzac

[STRUCTURES]

QUI ANIMENT LES RÉSEAUX DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES EN CHARENTE-MARITIME

CENTRE SOCIO CULTUREL LES PICTONS

- 📍 2 rue Dinot 17230 MARANS
- 📞 05 46 01 10 40
- 🕒 Lundi au vendredi / 9h à 12h - 14h à 18h

CIDFF

Centre d'Information sur les
Droits des Femmes et des Familles

- 📍 88 rue de Bel-air 17000 LA ROCHELLE
- 📞 05 46 41 18 86
- 🕒 Lundi au vendredi / 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

ALTEA CABESTAN

- 📍 10 ter, rue du Maréchal Gallieni 17300 ROCHEFORT
- 📞 05 46 99 72 00
- 🕒 Lundi au vendredi / 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

TREMPLIN 17

- 📍 24 avenue du Président Salvador Allendé 17100 SAINTES
- 📞 05 46 74 43 21
- 📍 1 rue de la Providence 17200 ROYAN
- 📞 05 46 39 04 00
- 📍 37 boulevard Joseph Lair 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
- 📞 05 46 24 07 35
- 🕒 Lundi au vendredi / 9h à 12h30 / 13h30 à 17h30

EPD LES 2 MONTS

- 📍 4 rue de Roch 17210 MONTLIEU-LA-GARDE
- 📞 05 46 04 59 10

[PREMIER ACCUEIL]

ACCUEIL DE JOUR DE TREMPLIN 17

L'accueil de jour propose un accueil gratuit, inconditionnel des personnes en situation de violences conjugale ou intrafamilial avec ou sans enfants. Elles sont accueillies, sécurisées et informées afin de prévenir les situations d'urgence, en particulier préparer, éviter ou gérer le départ du domicile conjugal.

IMPLANTATION PRINCIPALE

- 📍 1 Rue de la providence 17200 ROYAN
- 📞 05 46 39 04 00
- 🕒 Lundi au vendredi / 9h à 12h30 - 13h30 à 17h30

ANTENNES

- 📍 24 Avenue du Président Salvador Allendé 17100 SAINTES
- 📞 05 46 74 43 21
- 🕒 Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 - 13h30 à 17h30
- 📍 37 Boulevard Lair 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY
- 📞 05 46 24 07 35
- 🕒 Lundi au vendredi / 9h à 12h30 - 13h30 à 17h30

[ACCUEIL DE PROXIMITÉ]

DE L'EPD LES DEUX MONTS

L'accueil de proximité écoute et accompagne les personnes victime de violences au plus près de leur résidence. Les travailleurs sociaux, entendent les personnes et font le point sur leur situation, les informe sur leurs droits, les aide à préparer le départ du domicile et les oriente vers les partenaires compétents. L'accueil de proximité est doté d'un hébergement d'urgence et de moyens de transport pour ce public.

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

- 📞 05 46 04 59 03 (sur RDV)

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

PERMANENCES JURIDIQUES DU CIDFF 17

Le service d'aide aux victimes du CIDFF 17 propose, dans le cadre de ses permanences juridiques, une prise en charge globale, confidentielle et gratuite comprenant une information juridique sur les droits des victimes, un accompagnement juridique tout au long de la procédure pénale et les orientations complémentaires vers les professionnels du droit en fonction des situations.


LA ROCHELLE

 Siège CIDFF
Espace Bel Air - 3^{ème} étage
88 rue de Bel Air

 **05 46 51 02 50** (RDV)


 T.G.I (Tribunal de Grande Instance)
10 rue du Palais

 **05 46 51 02 50** (avec ou sans RDV)


 MIREUIL
Maison de la justice et du droit
Locaux de la Passerelle

 **05 46 09 92 01** (RDV)

ROCHEFORT

 T.I. (Tribunal d'Instance)
Rue Antoine Chanzy

 **05 46 51 02 50** (avec ou sans RDV)

 Point d'accès aux droits
Parc des Fourriers
1 avenue Schumann

 **05 46 82 65 00** (RDV)

SAINTES


 CIDFF

 **05 46 51 02 50** (RDV)

 T.G.I (Tribunal de Grande Instance)
Place Maréchal Foch


 **05 46 51 02 50** (avec ou sans RDV)

ROYAN

 C.C.A.S.
Point d'accès au Droit
61 bis rue Paul Doumer

 **06 34 78 67 00** (RDV)

MARANS

 Gendarmerie
Avenue de la Gare

 **05 46 01 10 27** (RDV)

MARENNES

 MIS
23 rue du Bois Meynard

 **05 79 86 01 50** (avec ou sans RDV)

SAINT-JEAN-D'ANGELY

 Pôle des services au public
1-3, rue de Dampierre

 **05 46 59 18 33** (RDV)

JONZAC


 Maison de l'Emploi
Résidence Philippe, Bât D

 **05 46 48 58 10** (RDV)

 GENDARMERIE
16 boulevard René Gautret

 **05 46 51 02 50** (RDV)

SAINT-MARTIN-DE-RÉ

 MAIRIE
1^{er} mardi de chaque mois


 **05 46 51 02 50** (RDV)

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

POINTS D'ÉCOUTE PSYCHOLOGIQUE DU CIDFF 17

Service d'aide, de soutien, d'accompagnement psychologique et de prévention, les points d'écoute psychologique, sont ouverts à toute personne (orientée ou non par un-e professionnel-le) qui a besoin d'un lieu et d'un tiers neutre pour faire face à des événements difficiles de la vie et/ou des questionnements d'ordre personnel ainsi qu'aux victimes de violences conjugales et ou sexuelles. Les points d'écoute sont confidentiels et gratuits. 5 entretiens sont proposés en moyenne, la durée et la fréquence peuvent varier selon les situations et les besoins des personnes reçues.

ROCHEFORT

 Maison de l'Emploi
1 Avenue Maurice Chupin

 **05 46 41 18 86** (sur RDV)

LA ROCHELLE

 88 Rue de bel-Air

 **05 46 41 18 86** (sur RDV)

SAINTES

 Antenne de Saintes

 **05 46 74 73 17** (sur RDV)

MARANS

 Gendarmerie de Marans

 **05 46 41 18 86** (sur RDV)

GROUPES DE PAROLES

Les groupes de paroles ont pour objectif de répondre à la demande des personnes victimes de violences psychologiques, verbales, physiques, sexuelles ou économiques souvent isolées et désarmées face à leur souffrance psychologique et face à leurs difficultés à gérer ce vécu. Les séances se déroulent une fois par mois sur une durée de trois heures (environ 10 participants).

LA ROCHELLE, SAINTES ET ROCHEFORT

Animés par le CIDFF 17

 **05 46 41 18 86**

A MARANS

Animé par le Centre Socio Culturel Les Pictons

 **05 46 01 10 40**

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL


INTERVENANTS SOCIAUX EN COMMISSARIATS ET GENDARMERIES

Ils accueillent et orientent les victimes de violences en détresse sociale, tout en contribuant à la détection de situations (violences intrafamiliales, précarité, troubles psychiques...), touchant ainsi un public parfois inconnu des services sociaux.


ROCHEFORT

Madison COLOMBAIN
madison.colombain@asso-altea.fr

 **07 80 32 45 06**

 Commissariat de Rochefort :
42 rue Jean Jaurès – 17300 ROCHEFORT


 **05 46 87 69 14**

 Lundi au vendredi / 8h30 à 12h - 14h à 17h30

SURGÈRES AIGREFEUILLE D'AUNIS


Chloé MARECHAL
chloe.marechal@asso-altea.fr

 **06 34 96 11 60**

 COMMUNAUTÉ DE BRIGADES DE GENDARMERIE
DE SURGÈRES ET AIGREFEUILLE D'AUNIS

 **05 46 07 00 46**

 **05 46 35 50 08**

 Lundi - mardi - jeudi - vendredi / 8h45 à 12h30 - 13h45 à 17h
Mercredi / 9h à 12h30 - 13h30 à 17h

LA ROCHELLE

Ghislaine CORDEAU
intervenant.social.csp@asso-altea.fr

 **06 46 00 55 09**

 Commissariat de la Rochelle
1 Rue de la Marne, 17000 LA ROCHELLE

 **05 46 51 36 36**

 Lundi au vendredi / 9h à 12h - 14h à 18h


NIEUL-SUR-MER / ANGOULINS LA JARRIE / MARANS

Marie-Claire COQUIN
marie-claire.coquin@asso-altea.fr

 **07 63 66 17 77**


 GENDARMERIE DE NIEUL SUR MER

 **05 46 44 51 64**

 Lundi / 8h30 - 12h30 - 13h45 à 17h30
Mardi / 8h30 - 12h30
Mercredi / 8h30 - 12h30

 BRIGADE D'ANGOULINS

 **05 46 56 21 13**

 Jeudi et vendredi
8h30 - 12h30 / 13h45 - 17h30

 BRIGADE DE LA JARRIE

 **05 46 35 80 06**

 Sur rendez-vous

 BRIGADE DE MARANS

 **05 46 01 10 27**

 Mardi / 13h45 - 17h30
(sur RDV les autres jours)

SAINTES

Mylène BAILLARGEAU
m.baillargeau@agglo-saintes.fr


 **06 76 70 19 02**

 COMMISSARIAT

 **05.46.90.30.40**

 GENDARMERIE

 **05 46 93 01 19**


 Lundi au vendredi (excepté le mercredi)
9h15 - 12h00 / 14h00 - 17h15

ROYAN / SAUJON TREMBLADE

 **06 31 91 22 58**

 COMMISSARIAT DE ROYAN

 **05 46 39 40 10**

 Lundi / 9h - 12h30
Vendredi / 9h00-12h30 / 13h30-17h30


 GENDARMERIE LA TREMBLADE

 **05 46 36 11 43**

 Mardi / 9h - 12h
Jeudi : 14h - 17h30

 GENDARMERIE DE SAUJON

 **05 46 02 80 17**

 Jeudi / 9h - 13h
Mardi / 14h - 17h30

SAINT-JEAN-D'ANGELY

Jérémie BRUNELLE
jeremie.brunelle@cdcvalsdesaintonge.fr

 **06 08 06 81 02**

 GENDARMERIE ST JEAN D'ANGÉLY

 **05 46 32 04 27**

 2 demi-journées par semaine

 PERMANENCE MATHA

 **05 46 58 50 17**

 1 demi-journée tous les 15 jours

 PERMANENCE AULNAY

 **05 46 33 10 01**

 1 demi-journée tous les 15 jours



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*